

[Text]

helpful because the terminology gets to be very specific at times and you need to say exactly what that word means.

The Chairman: In that vein, if I may, in another legislative committee we did not have times and we left it at the discretion of the questioner to question in good conscience, knowing there were other people who wanted to question; we did not have these fixed-time situations. It puts a little more onus on the chairman at times to say, enough is enough, or allow it to run over. That is another way of doing it. Basically you look at the 10 minutes and if it is not really that relevant you back off on that one and take only 5 or 7 minutes. It seemed to work well too. It is really up to you.

Mr. Heap: I think the point is made, yes. There is a general sense that we should try to be flexible because of the complexity of the matter we are going to be looking at.

• 0910

The Chairman: Well, do you want to just leave the strict timing and we will work as a team, get good questions and leave it to the Chair to intervene, if he may, to move it to another person, having in mind to move back?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: We need a motion that the committee request the services, if we want to do so, of a staff person from the Library of Parliament—i.e., a researcher. I will ask for your direction on that. Mr. Marchi, would you like to so move?

Mr. Marchi: I so move.

Motion agreed to.

Mr. Friesen: Do you, as chairman, do the hiring? I do not know what the practice has been.

The Chairman: The clerk will take care of it and it is in our budget.

Mr. Friesen: Okay.

Mr. Marchi: It depends also on the timetable on C-84. The researcher I think who has been perhaps most familiar with the termination system has been Margaret Young. I do not know what her schedule would be with C-84, C-55 or the standing committee, but you might want to touch base for the sake of consistency, and also expertise.

Mr. Hawkes: For sure, you should try to get Margaret because of her background, but you might want to try to get one other technically competent lawyer from the library as well, who is maybe less familiar with the background, so you have two legal people. There is a lot of technical stuff in C-55.

The Chairman: Certainly. We can ask.

[Translation]

bien être utile dans les cas où le vocabulaire devient très spécifique et où il faut dire exactement ce que signifient les mots.

Le président: Dans la même veine, si vous me le permettez, il y a un autre comité législatif où nous n'avions pas fixé de limite, laissant chacun poser ses questions selon sa conscience, sans oublier qu'il n'est pas seul; nous n'avions pas de période fixe. Cela oblige parfois le président à intervenir, à dire que ça suffit, ou bien à laisser courir les choses. C'est une autre façon de procéder. Il s'agit au fond, lorsque les questions ne sont pas très pertinentes, de renoncer aux dix minutes, pour n'en prendre que cinq ou sept. Cela a semblé bien marcher également. À vous de décider.

Mr. Heap: C'est à voir, en effet. Le sentiment général est que nous devons tâcher d'être souples, à cause de la complexité de la question que nous allons étudier.

Le président: Alors, voulez-vous oublier le chronométrage rigoureux? Nous travaillerons en équipe, aurons de bons interrogatoires et laisserons la présidence intervenir, si elle le peut, pour passer la parole à quelqu'un d'autre, avec possibilité de revenir en arrière?

Des voix: D'accord.

Le président: Il nous faudrait une motion permettant au Comité de demander les services, au besoin, d'un employé de la Bibliothèque du Parlement—c'est-à-dire d'un chercheur. Je vous demanderai ce que vous voulez à ce sujet. Monsieur Marchi, voudriez-vous proposer cette motion?

Mr. Marchi: Je la propose.

La motion est adoptée.

Mr. Friesen: Est-ce vous, en tant que président, qui procédez à l'embauche? J'ignore quelle est la pratique.

Le président: Le greffier s'en occupera. Cela est prévu au budget.

Mr. Friesen: Parfait.

Mr. Marchi: Cela dépend de l'échéancier pour le projet de loi C-84. La chercheuse qui connaît peut-être le mieux le système est Margaret Young. J'ignore quel est son emploi du temps pour le C-84, le C-55 ou le Comité permanent, mais il serait peut-être bon de prendre contact avec elle, pour plus d'homogénéité, et compte tenu de ses connaissances spécialisées.

Mr. Hawkes: Certes, il faut tâcher d'obtenir Margaret, à cause de ses antécédents, mais vous voudrez peut-être essayer d'obtenir les services d'un autre avocat techniquement compétent, qui travaille également à la Bibliothèque et qui connaît peut-être moins bien le sujet. Vous aurez donc deux conseillers juridiques. Il y a bien des choses techniques dans le C-55.

Le président: Bien sûr. Nous pouvons toujours demander.